CSP Namur : enquête auprès des détenus sur le fonctionnement de la commission/ décembre 2014 – janvier 2015

Objectif

La Commission de Surveillance de la Prison de Namur, en abrégé **CSP**, est constituée de volontaires bénévoles, indépendants de la prison, qui ensemble, veillent au respect des droits des détenus à l'intérieur de la prison.

Pour ce faire, ils écoutent les plaintes ou demandes des détenus, les analysent et leur donnent la suite qui convient en veillant à la résolution du problème si la plainte est justifiée. Ils peuvent agir en médiateur entre le plaignant et la direction de la prison ou à d'autres niveaux.

A côté des plaintes individuelles, ils observent les conditions de détention et rapportent les points qui leur semblent poser problème à différentes autorités et le cas échéant au public. Cela concerne l'organisation interne de la prison et ce qu'ils y observent. Lorsque ces remarques ont un caractère général à l'ensemble du système de détention, ils interpellent directement le SPF justice.

La commission a souhaité disposer de l'avis des détenus sur son fonctionnement et a exploré diverses modalités de consultation. En juillet 2014, avec l'accord de la direction de la prison, la CSP de Namur a décidé d'appliquer un questionnaire anonyme aux détenus. (annexe 1)

Cette enquête vise à améliorer le fonctionnement de la CSP

Méthode:

le questionnaire anonyme a été proposé aux détenus prévenus ou condamnés, et <u>distribué par les agents pénitentiaires</u>. Une fois répondu, le détenu a mis le questionnaire sous enveloppe (double enveloppe) et l'a déposé dans la boîte aux lettres de la CSP (seule à en avoir la clé) ou alors l'a remise au membre de la commission (badge) qui lui a demandé sa participation à l'enquête.

Résultats

Sur 188 détenus là la date du 24 décembre 2014, 50 enveloppes avec questionnaire sont parvenues à la commission.

Dans l'aile C seuls deux questionnaires répondus sont parvenus à la CSP et une seconde distribution de 30 questionnaires a de nouveau été réalisée au mois de janvier par le personnel carcéral.

Seuls deux questionnaires répondus supplémentaires sont parvenus au dépouillement dont un, invalide, a dû être évincé de la compilation.

Les 5 questionnaires écartés sont : 3 questionnaires vierges de toute réponse, 1 questionnaire avec pour seule mention « aucune plainte » et 1 questionnaire doublon (signature)

33 questionnaires étaient complétés de commentaires et suggestions dans les questions ouvertes

11 questionnaires étaient signés ou revêtus d'un nom ou un surnom.

Visibilité de la commission

1. Connaissez-vous l'existence de la CSP ? 42 détenus /45 répondent à la question

Oui: 12 Non: 14 Vaguement: 16

Comme le montreront les réponses à la question 10, l'ignorance de l'existence de la CSP ne peut être imputée à la durée de l'incarcération déjà effectuée.

2. Savez-vous comment avertir la CSP d'un problème ? (plusieurs réponses possibles)

	Nombre réponses	Oui	Non
Transmettre via un agent pénitentiaire	40/45	9	<mark>31</mark>
Prévenir le représentant du comité de concertation	40/45	<mark>20</mark>	<mark>20</mark>
Déposer un mot dans la boîte aux lettres de la CSP	41/45	<mark>30</mark>	<mark>11</mark>
Par l'intermédiaire de son avocat	42/45	<mark>16</mark>	<mark>26</mark>
Profiter du passage d'un membre de la CSP pour lui parler	42/45	<mark>25</mark>	<mark>17</mark>

En théorie les 5 moyens pourraient être essayés pour solliciter l'aide de la commission mais les moyens recommandés sont la boîte aux lettres ou une demande de RV, le cas échéant par un agent pénitentiaire.

Considérant la réponse 3 Bte aux lettres comme bonne et les réponses 2, » comité de concertation » et 4 « avocats » comme mauvaises, 9 détenus/45 (20%) connaissent les moyens appropriés pour s'adresser à la CSP

Distance critique à l'égard de l'organisation pénitentiaires

3. votre plainte à la CSP doit-elle rester anonyme si vous le souhaitez ?

Oui: 31 - Non: 8 - Pas de réponse: 6

4. Vous parait-il opportun que toute plainte, justifiée ou pas, soit renseignée au directeur de la prison ?

Oui : 31 - Non : 12 - Pas de réponse : 2

Efficacité de la commission

5. Au cours de votre séjour, avez-vous entendu dire que le problème individuel d'un détenu a été résolu par la CSP ? 44/45

Oui: 6 - Non: 38

6. Au cours de votre séjour, avez-vous entendu que le problème individuel bien réel d'un détenu a été signalé à la CSP mais que malgré cela il n'y a eu aucune suite favorable ?

Oui: 16 - Non : 26

Ces deux questions importantes pour la commission donnent l'occasion de vérifier la cohérence des réponses Celui qui ne connaît pas la l'existence de la commission devrait répondre réponde non à ces deux questions

Existence CSP	CSP résolu	Csp échec	
Non : 14	Non : 14	Non : 11	
		Oui : 2	
		Ne répond pas : 1	
Oui ou vaguement : 28	Distribution des questions 5 et 6 sans		
	intérêt		

Actons que la plupart des détenus sont cohérents dans leurs réponses

Le regard du détenu sur l'organisation de la prison

7. Parmi vos conditions de détention, quels sont les points qui devraient être améliorés ? (1 à 6) 1 = prioritaire, 2 = important, 3 = à envisager, 4 = passable 5 = acceptable 6 = très bien, pas prioritaire

	rang	Priorité	Nombre d'avis exprimés
la préparation à la sortie	1	1,67	33
l'apprentissage d'un métier à la prison	2	1,77	35
I'hygiène : WC	3	2,03	29
l'hygiène : douches	4	2,11	35
 la promiscuité (co-détention dans une même cellule) 	5	2,13	30
la possibilité de faire des études	6	2,17	29
le cachot	7	2,32	28
l'accès à l'information	8	2,33	30
Les repas	9	2,44	32
les soins médicaux	10	2,59	27
les trafics de toutes sortes entre prisonniers	11	2,63	27
la manière d'être abordé par les gardiens	12	2,83	29
le caractère proportionné des punitions	13	2,88	26
les visites	14	2,97	29
le fonctionnement de la cantine	15	3	30
le bruit	16	3,45	29
la fréquentation de détenus malades mentaux	17	3,56	27
le respect des religions	18	3,85	28

La question était en partie ouverte

Un grand nombre de questionnaires décrivent de manière ouverte d'autres priorités en termes d'organisation .Les plus souvent citées sont en tête de liste

- Organiser davantage d'activités (5)
- Pas assez de douches, il faut une douche par jour, 4 par semaine etc. (5)
- Menaces, comportement raciste et discriminant de certains personnels, avec certains noms (5)
- Cantine: Prix cantine exagéré, décompte hebdomadaire (2)
- Relations avec chef de section (2)
- Cellules avec Wifi et autres pas
- Améliorer dialogue direction/détenus
- Cellule trop exigüe
- Aile B à remettre en couleur
- Régime visite hors surveillance
- Plus de préau

Suggestions des détenus dans le fonctionnement de la CSP

8. Quel conseil donnez-vous à la CSP afin de mieux garantir les conditions de détention ?

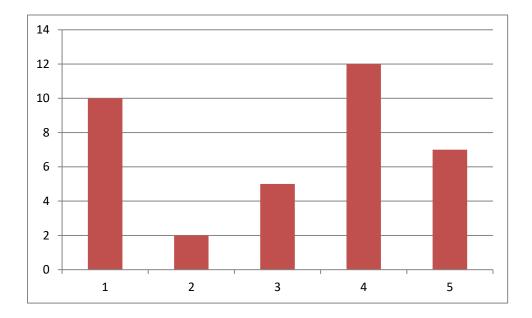
29 conseils ont été prodigues à la CSP : les thèmes les plus souvent abordés :

- Plus souvent présente (7)
- Profondeur d'investigation lorsqu'une plainte est formulée (3)
- Organiser une permanence fixe (heure /jour de semaine) (3)
- La CSP devrait se faire mieux connaître, rédiger un livret des droits et devoirs du détenu (3)
- Lors d'un conflit la CSP postule trop souvent la culpabilité du détenu (3)
- Faire connaître le rapport CSP aux détenus (2)
- Heures de préau en plus (2)
- Diminuer les transferts pour un oui pour un non (2)
- Visiter les détenus même lorsqu'il n'y a pas de plainte (2)
- Visite en groupe pour faire la promotion
- les gardiens observent les dépôts de courrier et ensuite ils ouvrent les boîtes aux lettres
- organiser un accès de la CSP par téléphone
- malpropreté au service du repas
- Vigilance à l'égard des représailles après dépôt de plaintes
- Faire tri parmi le personnel (citation de nom)
- Un membre de la CSP devrait venir comme détenu incognito (!)
- Heures de distribution cantine (!)
- Sortir le plus vite possible (!)

Relations de confiance à l'égard de la CSP

9. Veuillez évaluer la confiance que vous avez à l'égard de la CSP (lisez tout avant de pointer la meilleure réponse) 36/45

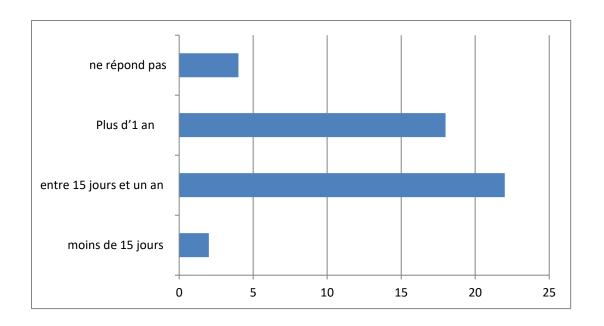
1.Tout à fait confiance	<mark>10</mark>
2. Une confiance relative car ils signalent les plaintes à la direction	<mark>2</mark>
3. Une confiance relative car leur pouvoir d'intervention est limité	<mark>5</mark>
4. Une confiance relative car ils signalent les plaintes à la direction et leur pouvoir d'intervention est limité	<mark>12</mark>
5. Pas confiance	<mark>7</mark>



Caractéristiques de l'échantillon

10. Si la question 10 vous parait indiscrète, passez-la sans y répondre.

Au moment de répondre à ce questionnaire, combien de temps avez-vous séjourné à la prison de Namur ?



11. Comme âge, vous avez :

